

## LA PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE

Vous êtes salarié·e d'une entreprise adhérente :  
**l'APAS BTP vous attribue une prime de rentrée scolaire de 30 € pour votre enfant âgé entre 13 à 16 ans.**



### Nouveauté : la carte cadeau

En 2024, la prime sera versée sous forme de **carte cadeau Yeati** :

- > valable chez tous les commerçants partenaires MasterCard®,
- > rechargeable,
- > valable pendant 4 ans.



La carte cadeau sera **envoyée à votre domicile** et sera à **activer par mail**.

### **CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE**

**Pour recevoir la prime de rentrée scolaire, les informations vous concernant doivent être à jour sur votre espace personnel en ligne :**

- > vérifiez et mettez à jour vos mail et adresse postale,
- > vérifiez la liste de vos enfants et, si nécessaire, transmettez-nous les modifications à apporter (*civilité, date de naissance...*).



#### Accès à l'espace personnel en ligne :

- > Rendez vous sur notre site [www.apasbtp69.com](http://www.apasbtp69.com)
- > Connectez-vous à votre espace personnel 
- > Indiquez votre identifiant : `prenom.nom.annéedenaissance`
- > Indiquez votre mot de passe  
(lors de la 1<sup>ère</sup> connexion, celui-ci est identique à votre identifiant.)

Besoin d'aide ? Contactez-nous !